

**COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières
Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON
Secrétaire : Mme Blenda MATEUS
Membres présents : 8
Membres absents : 0
Membres absents excusés : M. Thierry LIEGEON
Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 07 avril 2018**
- 2. Travaux**
 - Eclairage public
 - Bâtiments communaux
- 3. Bois**
 - Travaux sylvicoles
- 4. Patrimoine communal**
 - Maison rue de Cuvier
- 5. Urbanisme**
 - Zone artisanale
 - Lotissement
- 6. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du CM du 07 avril 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil municipal en date du 07 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Travaux

– Eclairage Public

Cinq offres ont été transmises pour les travaux de rénovation de l'éclairage public. Après ouverture des plis et analyse des dossiers, l'entreprise CITEOS est retenue pour la réalisation de ces travaux. Le montant de cette prestation est de 43 515 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de confier ces travaux à l'entreprise CITEOS pour le montant indiqué.

– Bâtiments communaux

○ Logement Mairie

Le Conseil Municipal décide la réfection des 3 chambres de l'appartement ainsi la reprise du sol sur l'ensemble du logement. Les membres du Conseil municipal valident le devis de l'entreprise PICARD pour la somme de 8 900 € HT.

Une proposition pour l'aménagement de meuble de cuisine sera étudiée.

○ Bâtiment communal rue des Ecoles

Un local de rangement serait nécessaire à l'Association Sports et Loisirs de Courvières. Pour répondre à ce besoin, le Conseil municipal étudie deux solutions possibles : créer un nouveau local à l'intérieur du bâtiment existant ou réaliser une extension du bâtiment côté scierie.

Ce projet étant lié également à la reprise complète du bardage, les membres du Conseil municipal décident de surseoir à ce dossier afin d'avoir une vue d'ensemble des travaux pour ce bâtiment.

Les toilettes de la salle des associations seront rénovées avec la réalisation d'accès pour personnes à mobilité réduite. (Devis Locatelli 3 000 €).

○ Mur de l'école

Deux devis ont été demandés pour la réfection du mur de soutènement de la cour de l'école : entreprise DOLE Paysage pour la reprise du crépissage avant bardage (5 614 €) et MIKA Toiture pour la partie bardage (2 192 €).

L'offre de l'entreprise DOLE P. pour un crépit de finition ne correspond pas à la demande de la commune. Une nouvelle proposition sera demandée pour ces travaux.

○ Moulin

Un panneau d'informations sera réalisé et installé au pied du moulin pour permettre aux visiteurs la découverte de ce site. D'autres lieux dans le village pourront aussi être équipés.

○ Parking Chapelle

Afin de finaliser le parking de la chapelle créé récemment, la réalisation d'un bi-couche ou enrobés pourrait être envisagée. Un devis pour ces travaux sera demandé.

3. Bois

– Travaux sylvicoles

Suite aux différentes offres reçues en Mairie pour la réalisation des travaux sylvicoles 2018, le Conseil municipal retient la proposition de M. MATHIEU Laurent pour un montant de 8 978 € HT. Ces travaux concernent les parcelles les plus prioritaires (23, 1, 4, et 16).

Mme Fabienne DELACROIX quitte la séance.

4. Patrimoine communal

– Maison rue de Cuvier

Les membres du Conseil municipal acceptent le devis du Cabinet COLIN Géomètre pour réaliser la division de parcelle ainsi que le bornage de la maison communale 3 rue de Cuvier. Le montant de cette prestation s'élève à 2 500 € TTC

Une réunion avec Habitat 25 aura lieu le 11 mai à 16h à la Mairie pour échanger sur les possibilités de cession de cet immeuble.

5. Urbanisme

– Zone Artisanale

La Sous-préfecture a informé la Mairie que la compétence zone économique est une compétence obligatoire des Communautés de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Par conséquent, la Commune est donc totalement dessaisie de la gestion de ces terrains et n'est nullement habilitée à conclure une quelconque vente.

La CFD sera contactée pour échanger sur ce dossier.

– Lotissement

L'obligation de créer la voirie et les réseaux sur la partie constructible a conduit le Conseil municipal à repenser le projet de lotissement.

Deux solutions ont été débattues; soit un nouveau projet de voirie prenant en compte cette contrainte est redéfini, soit le projet est reporté dans l'attente de l'approbation du PLUi (2 à 3 ans)

Les membres du Conseil municipal décident (par 6 voix pour et 1 contre) de différer ce projet.

6. Questions diverses

– Cérémonie du 8 mai

La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.